

Compte-rendu de la réunion N°1 de la Commissions d'orientation RT 2012

Participants :

Jean-Baptiste BERNARD : AFPG – ECOME
Gérard CHARNEY : AFPAC
Hervé LAUTRETTE : AFPG – BURGEAP
Jean-Marc PERCEBOIS : AFPG – WATERKOTTE
Virginie SCHMIDLE : AFPG
Romain VERNIER : BRGM

Diffusion des documents et du rapport émanant de la Commission :

- les membres de la Commission,
- les membres du Bureau AFPG,
- les autres responsables des Commissions AFPG : M. DONVAL.

Documentation à faire circuler (non exhaustive, à compléter !):

AFPAC : Rapport « énergie finale, énergie primaire »

Introduction par Jean-Marc PERCEBOIS, animateur de la Commission :

Les intentions de la commission RT 2012 sont de :

- mener un travail de réflexion visant à faire évoluer le moteur de calcul, outil central de la RT 2012, par des modifications et des ajouts,
- produire un rapport, consensuel et co-signé par plusieurs organismes, membres de l'AFPG.
- se doter d'outil d'expertise pour proposer des recommandations aux pouvoirs publics, ministères (Logement (DGALN), Ecologie et énergie (DGEC), Economie), à la DHUP ...
- s'organiser pour porter des travaux de Titre V
- disposer de leviers de communication à diffuser, par exemple, à des [Thinktank](#) dans le domaine énergétique.

Pour cela, la commission se fixe de rédiger un rapport pour la fin février.

Les participants sont unanimes sur le fait que, même si toute redondance avec les travaux de l'AFPAC n'est en rien préjudiciable, mais ne ferait que renforcer au contraire le message véhiculé.

Tour de table : présentation des travaux déjà réalisés et identification des axes de développement du rapport

L'AFPAC s'est engagé depuis deux ans déjà sur ce sujet et leur message a par conséquent déjà évolué. Ils ont rapidement fait le constat que les PAC étaient défavorisées. La prescription d'une chaudière gaz (même dans un bâtiment moins exigeant que ce qu'impose la RT 2005) est plus aisée

Mercredi 9 janvier, de 10h00 à 12h00 à l'AFPG
(& conférence téléphonique)

que celle d'une PAC qui doit nécessairement être corrélée à un bâtiment sur-isolé disposant des MTD (meilleures technologies disponibles du moment). Ce constat les a fait réagir. Voici les trois points de leur argumentaire :

a- Calcul du CEP (coefficient exprimé en kWh/m² an d'énergie primaire)

Créé spécifiquement pour valoriser le bois, le coefficient MGES (*McGES: coefficient de modulation selon les émissions de gaz à effet de serre. (le coefficient est égal à 0 sauf pour le bois (0,3) et pour le chauffage par réseau de chaleur (de 0 à 0,3 selon les réseaux)*). La filière bois a obtenu la valorisation de ce coefficient en mettant que le chauffage au bois induisant moins de GES et augmente l'indépendance énergétique de la France.

Pour rappel, la RT 2012 fixe à 50kWh/m².an en moyenne, la consommation d'énergie primaire inférieure.

Dans ce cadre, l'AFPAC a proposé de créer un coefficient dédié à la PAC que nous pourrions par exemple élargir à la géothermie.

b- Valorisation de la part d'EnR dans le moteur de calcul.

En énergie individuelle, on impose : 5kWh d'EnR /m² de part d'EnR prélevée sur l'environnement. Or cette part d'EnR n'est pas exigée dans le collectif. Il y a donc aujourd'hui une double peine :

- la non obligation d'une part EnR dans le collectif et

- on intègre 2,58 de conversion de l'énergie primaire pour l'électricité. mais on ne comprend pas pourquoi ce coeff appliqué à l'énergie captée. ???

RV pose la question : « Où valorise-t-on la part EnR? » A priori pas dans les 50kWh, mais **JBB** a le moteur de calcul et se propose de vérifier.

c- La révision du 2,58 :

Ce point est plus complexe à mettre en œuvre. Il s'adosse à un texte européen (Annexe 7 directive 2009/28/CE...) qui prévoyait la révision de ce coefficient. Au lieu d'être traité nationalement, il devrait l'être au niveau européen avec un coefficient de l'ordre de 2,21.

Les autres axes de travail de l'AFPAC sont plus tournés sur des questions de matériel des machines. Ex. : projet de taxation des fluides frigorigènes pour obliger les fabricants à abandonner les HCFC.

HL : il faut mettre en place une distinction entre PAC géothermique et PAC aérothermique pour les modalités de calcul.

JMP : Dans le moteur, points pivots sont connus et prennent en compte (dissocie système eau glycolée et nappes). Mais ne dissocie jamais les capteurs nappes et sgv. Imposer des régimes de température.

HL : En fonction des courbes de chauffe, moduler le coeff 2,58 dans le moteur de calcul dans la RT 2012.

JBB : les principaux éléments à développer sont :

- le **free-cooling** est élément déterminant pour le développement du marché tertiaire. Or ce besoin n'est pas du tout pris en compte dans le moteur de calcul. Or cet élément pourrait justement mettre en avant les performances de la géothermie. D'autant qu'aujourd'hui de nombreux clients sont intéressés pour des solutions de confort d'été.

Mercredi 9 janvier, de 10h00 à 12h00 à l'AFPG
(& conférence téléphonique)

- L'aspect économique : nous devons argumenter, auprès du Ministère de l'économie en prenant exemple sur le coefficient attribué au bois, et démontrer le déficit de la balance commerciale française compte tenu du niveau d'importation des énergies fossiles (gaz et électricité avec l'uranium). On devrait ALORS intéresser le ministère de l'économie qui aujourd'hui est totalement occulté dans le débat de la réglementation thermique. On ne reste focalisé que sur le débat écologique or l'un des intérêts majeurs est économique. Article lu par JBB : Rénovation du parc énergétique = de l'ordre de 200 milliards ; ce qui n'est pas finançable. Or le développement des EnR permettrait de récupérer 8 à 10 milliards sur les importations de gaz et permettrait sur quelques années de financer le chantier de la rénovation.

Pour résumer : **Le coefficient devrait être indexé sur les GeS et sur la quote-part importation en prenant le contre pied du discours affiché pour le bois.**

RV : il serait judicieux d'ouvrir une **3^e thématique, celle des usages** qui devrait faire écho aux préoccupations du Ministère de Mme Duflot. De manière générale, les gens chauffent plus et refroidissent plus (en été) que ce qui est indiqué dans la RT. De fait, ils ont recours souvent à des solutions d'appoints qui coûtent cher (a fortiori qui dégradent le pouvoir d'achat // induisent une précarité énergétique) et sont contre-productives écologiquement parlant. Or, les matériels thermodynamiques, dont les coûts d'investissement sont certes plus importants, peuvent mettre en avant une **meilleure élasticité du coût annuel.**

JBB : en effet, aujourd'hui, dans le collectif, il est souvent demandé au BE des calculs d'impacts de la solution énergétique sur les charges des locataires. Dans ces scénarii, on ne manquera pas de prendre en compte l'augmentation du coût de l'énergie.

JBB : enfin, un **4^e axe portant sur l' « employabilité de la filière »** pourrait être abordé où l'on rappellerait que la géothermie permet la création de travail local.

Autres échanges

JMP : revenir à la notion d'énergie finale qui correspond à ce qui coûte (alors que tous les débats sont exprimés en énergie primaire).

JBB : attention de ne pas se faire prendre à notre propre jeu. Ne pas mettre au second plan, l'aspect écologique, mais combiner toutes les notions (réglementaire, technique, économique...)

JMP : suite au RDV avec le Cabinet de Mme Duflot, il est clairement apparu que LEUR chantier est celui de la rénovation du parc énergétique. Même la RT va se concentrer sur le parc à rénover. A tel point que qu'il pourrait devenir obligatoire au moment de la revente d'un logement de procéder à des travaux de rénovations énergétiques. Ils cherchent à réfléchir à imposer une réglementation obligatoire dans la rénovation.

JBB : 3 angles de tirs : la rentabilité naturelle, les aides économiques, le réglementaire. Nous ne pouvons agir que sur l'aspect réglementaire.

JBB : L'application de la RT 2012 est repoussée à juin 2013.

Mercredi 9 janvier, de 10h00 à 12h00 à l'AFPG (& conférence téléphonique)

JBB : projet de déposer un titre V pour les pieux énergétiques. Pourrait être ouvert au nom d'une société.

JMP : éventuellement voir si l'AFPG peut prendre à sa charge un titre V.

A l'AFPAC, M. B. KARP anime les travaux du titre V « ECS individuel » (double service) et va bientôt entamer l'équivalent pour le collectif.

JJB : Récemment, un calcul Fonds Chaleur dans le cas d'une opération de free-cooling n'a pas été prise en compte par l'ADEME IDF.

RV : nous aurions intérêt à préparer nos réponses sur des attaques connues et se les garder en sous-main pour répondre à nos détracteurs :

Exemple N°1 : « La PAC est bourrée de fluides frigorigènes, ce qui annule l'aspect positif de cette technologie ».

-> Etablir le ratio entre contenu GES d'une PAC et ratio des économies de GES sur la durée de vie du matériel (environ 1/2 page)

Exemple N°2 : « Les PAC (aérothermie) certes consomment peu en COP annuel, mais dès que besoin de tirer un peu dessus, on diminue nettement le COP et cela renforce, sur le réseau électrique, l'effet de pointe composé l'électricité et de gaz. » Cet argument est souvent entendu dans les régions où le réseau électrique connaît des faiblesses.

-> Cela pourrait être intéressant d'établir un ordre de grandeur de la dégradation du COP en effet de pointe et un ratio de production en fonction des températures.

JBB : Pourquoi ne pas envisager de favoriser des solutions hybrides dans le moteur de calcul tel que l'on recommande la PAC en cas de température moyenne et en cas de pics, on propose de faire basculer faire un autre système.

ou RV : On pourrait aussi proposer une stratégie de régulation qui signalerait des effets de pics pour éviter de tomber dans des situations critiques. Au quel cas, il faudrait dimensionner correctement les appoints. Cela peut avoir des avantages économiques, écologiques et d'acceptabilité auprès des opérateurs électriques.

JBB : sur plusieurs cas d'étude, il a été démontré que les systèmes sur PAC ne sont pas impactant sur le réseau électrique. Mais économiquement, il y a des avantages à avoir des appoints. Cela sécurise le client et permet de revoir le dimensionnement du champ de sondes.

Structure du rapport et répartition des tâches:

Introduction : 3 angles de tirs : la rentabilité naturelle, les aides économiques, le réglementaire. Or nous ne pouvons agir que sur l'aspect réglementaire.

Plan

1) Moteur de calcul : modifications à apporter - **AFPAC**

- les 3 points cités, ci-dessus,
- Travaux Titre V double service

2) Moteur de calcul : nos ajouts - **ECOME**

- technologies qui existent et que nous souhaitons voir intégrer

Mercredi 9 janvier, de 10h00 à 12h00 à l'AFPG
(& conférence téléphonique)

-> FREECOOLing

- technologies émergentes, qu'il faut développer et valoriser
- Calculs différentiel de température sur sonde (remplacer par un titre V : 0,3)
- COP certifiés : **JMP**

3) Approche macro-économique - **HL et support VS**

- Impact sur balance commerciale (Impact de l'uranium sur la balance commerciale : **D. CHARNEY**)
- Réduction du pouvoir d'achat et précarité énergétique
- Emploi local

Autres

Recherche de documentation : **GC auprès de l'APFAC**

Informations sur les températures de nappes en fonction des zones climatiques : **R. VERNIER**